

2008 INTERNATIONAL RELIGIOUS FREEDOM REPORT MADAGASCAR

La Constitution prévoit la liberté de religion, et le Gouvernement a généralement respecté ce droit dans la pratique.

En général, le Gouvernement a respecté la liberté de religion dans la pratique. Il n'y a eu aucun changement dans le statut du respect de la liberté de religion par le Gouvernement pendant la période couverte par ce rapport.

Il y a eu quelques rapports indiquant des abus ou une discrimination dans la société sur la base de l'affiliation religieuse, les croyances ou la pratique.

Le Gouvernement américain discute des questions de liberté religieuse avec le Gouvernement dans le cadre de sa politique globale pour la promotion des droits de l'homme.

Section I. Démographie religieuse

Le pays a une superficie de 587.040 kilomètres carrés où vivent 19,7 millions d'habitants. Bien qu'il y ait pas de chiffres officiels, environ la moitié de la population est Chrétienne. Il existe quatre principales dénominations Chrétiennes : l'Eglise Catholique Romaine, l'Eglise Réformée Protestante de Jésus Christ à Madagascar (FJKM), l'Eglise Luthérienne et Anglicane. Une minorité considérable de citoyens suivent des religions traditionnelles indigènes.

Les Musulmans constituent un peu moins de 10 pour cent de la population, et se concentrent surtout au nord et au nord-ouest. Des Indiens et Pakistanais aborigènes et ethniques qui ont immigré au cours du siècle dernier constituent la majorité des Musulmans dans le pays. Il y a un petit nombre d'Hindous parmi la population ethnique indienne. Le pays compte une très petite population juive.

Section II. Statut de la Liberté religieuse

Cadre légal/politique

La Constitution prévoit la liberté de religion, et d'autres lois et politiques ont contribué à la pratique généralement libre de la religion. Toutes les catégories de

loi protègent entièrement ce droit contre tout abus, que ce soit par des responsables gouvernementaux ou par des privés.

Le référendum constitutionnel d'avril 2007 a supprimé la séparation explicite de l'église et de l'Etat, mais n'a pas entamé la protection légale pour la liberté de religion. Par occasion, le Président Ravalomanana a exprimé le souhait de transformer le pays en un "Etat Chrétien" ; toutefois, il n'y a eu aucune tentative d'établir une religion d'Etat, et la plupart ont vu en ses commentaires un simple souhait d'instiller des principes chrétiens dans la vie quotidienne du pays. La position du Président Ravalomanana en tant que vice-président laïc de la FJKM, l'une des quatre principales dénominations chrétiennes du pays, a engendré certaines allégations comme quoi les intérêts de l'église et ceux de l'Etat ne sont pas entièrement maintenus à part, surtout que les quatre principales Eglises sont les premières bénéficiaires du financement gouvernemental pour les institutions religieuses. Les dirigeants Musulmans ont noté que les mosquées reçoivent peu ou pas d'assistance de la part du gouvernement.

La loi stipule que les organisations religieuses doivent se faire enregistrer auprès du Ministère de l'Intérieur. En procédant ainsi, les organisations religieuses acquièrent le statut légal nécessaire pour recevoir des dons directs et autres cadeaux. Afin de se qualifier comme association religieuse, tout groupe doit compter au moins 100 membres, avoir un conseil administratif élu composé de 9 membres au maximum, dont chacun doit être un citoyen Malagasy. Si la direction et les membres du groupe sont constitués d'étrangers (comme c'est le cas avec la majorité des Musulmans au pays), ils ont le droit de former une association "réputée être étrangère." Une fois que l'association compte au-delà de 1.000 membres, le conseil administratif peut soumettre une demande de reconnaissance officielle. L'Etat reconnaît officiellement 9 maisons de louange et 109 organisations religieuses. Le Ministère a donné son approbation à huit nouvelles organisations religieuses, et aucun groupe n'a vu sa demande d'enregistrement refusée pendant la période couverte par ce rapport.

Les organisations religieuses qui ne se conforment pas aux conditions d'enregistrement du Ministère de l'Intérieur sont libres de se faire enregistrer en tant que simples associations. Les simples associations n'ont pas le droit de recevoir des dons ou d'organiser des cultes religieux. Si ces groupes dépassent ce qui est permis selon leur statut, ils sont en violation de la loi et, dans des rares circonstances, sont poursuivis en justice. Selon les estimations des responsables du ministère, le pays a compté plus de 1.000 organisations religieuses, allant de

simples associations à des organisations non enregistrées, qui ont opéré sans reconnaissance officielle de l'Etat.

Des jours de fête chrétiens tels que Pâques, Ascension, Pentecôte, Assomption, Fête des Saints et Noël sont observés comme jours fériés nationaux.

Restrictions sur la liberté religieuse

En général, le Gouvernement a respecté la liberté de religion dans la pratique. Il n'y a eu aucun changement dans le statut du respect de la liberté de religion par le Gouvernement pendant la période couverte par ce rapport. Plusieurs organisations religieuses ont opéré librement dans toutes les régions du pays, parfois disséminant leur message à travers les médias publics et privés. Les organisations religieuses ont bénéficié d'un accès libre aux médias de l'Etat du moment que leur usage constitue un service public. Pendant le mois du Ramadan, par exemple, la télévision nationale a diffusé une émission quotidienne de 15 minutes qui comprenant l'appel à la prière. Pendant la période couverte par ce rapport, aucun rapport n'a indiqué que des organisations religieuses se sont vues refuser l'accès aux médias de l'Etat.

En août 2007, après une interdiction de 2 ans, le gouvernement a autorisé la réouverture de la Nouvelle Église Protestante à Madagascar (anciennement appelée FPVM), désormais désignée FKFM. L'Église Universelle du Royaume de Dieu (EURD) a encore été interdite pour non-conformité aux conditions légales.

Le 30 avril 2008, le Président a désigné Monsieur Abdou Salame comme nouveau Ministre de la Fonction Publique et du Travail, le seul Musulman parmi les membres du Gouvernement. Toutefois, certains membres de la communauté Musulmane a indiqué que le comportement officieux de certains responsables gouvernementaux sur la base de leurs convictions personnelles a marginalisé la communauté. Ils ont aussi exprimé leurs préoccupations sur leur statut légal dans le pays.

Un système archaïque de lois et procédures sur la citoyenneté a donné naissance à un groupe d'apatrides au sein de la communauté musulmane minorité, dont la plupart ont vécu au pays depuis des générations. Aucun chiffre fiable n'a été disponible, mais les dirigeants Musulmans ont estimé que jusqu'à 5 pour cent des 2 millions de Musulmans en faisaient partie. La citoyenneté se transmet par le lien de sang, et non par la naissance sur le territoire du pays. Les enfants nés d'une mère Malagasy et d'un père non-Malagasy doivent être déclarés avant un certain

âge, sous peine de perdre l'éligibilité pour la citoyenneté. Certains membres de la communauté Karana d'origine Indo-pakistanaise, qui ne se sont pas enregistrés pour demander la citoyenneté Malagasy ou Indienne après l'indépendance de l'Inde en 1947, n'ont plus été éligibles pour l'une ou l'autre. Les membres de la communauté musulmane au large ont suggéré qu'un nom musulman suffirait pour retarder indéfiniment une demande de citoyenneté. L'absence de citoyenneté a annihilé le droit de voter; tandis que le fait de ne pas avoir un passeport a limité les possibilités de voyage international.

Certains dirigeants Musulmans ont suggéré que leur différence ethnique/religieuse a parfois limité leur accès aux services gouvernementaux et à une assistance financière. Ils ont exprimé leur réticence à proclamer publiquement certaines de leur activités comme "Islamiques" par peur de discrimination, bien qu'il n'y ait aucun rapport fiable indiquant une quelconque discrimination expresse du Gouvernement, à part dans le traitement des demandes de citoyenneté.

Aucun rapport n'a indiqué l'existence de prisonniers ou détenus religieux dans le pays.

Conversions religieuses forcées

Aucun rapport n'a indiqué l'existence de conversion religieuse forcée, y compris des cas de mineurs Américains qui auraient été enlevés ou illégalement sortis des Etats-Unis, ou de refus de permettre à de tels ressortissants d'être renvoyés aux Etats-Unis.

Section III. Abuses et discrimination dans la société

Il y a eu quelques rapports indiquant des cas d'abus ou de discrimination dans la société à cause de l'affiliation, croyance ou pratique religieuse. Certains Musulmans se sont sentis victimes de traitement inégal dans des écoles, des hôpitaux, des commerces privés et au lieu de travail.

En avril 2007, un Musulman de 20 ans a été retrouvé décapité près d'un Coran déchiré dans une mosquée à l'Université d'Antananarivo. Cependant, selon un dirigeant Musulman local, ce décès a plutôt eu trait à des conflits personnels qu'à une violence religieuse.

Section IV. Politique du Gouvernement américain

Le Gouvernement américain discute de questions touchant la liberté religieuse avec le Gouvernement dans le cadre de sa politique générale pour la promotion des droits de l'homme. Des représentants de l'Ambassade ont régulièrement rencontré des dirigeants de communautés religieuses, y compris ceux des groupes minoritaires.